



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2015

- Accepte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2014,
- Décide la création d'un terrain synthétique par la société SATD pour un montant de 61.801,10 € HT,
- Autorise M. le maire à recruter un agent non titulaire pour remplacer un agent territorial indisponible ou pour un besoin occasionnel,
- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation et d'accompagnateur contractuel pour l'école maternelle.

Vu pour être affiché le 28 septembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 28 septembre 2015

L'Adjoint délégué,
Jean-Pierre FOVET